

Alcon Canada Inc.
Terms and Conditions/ Termes et Conditions

The following constitute the terms and conditions relating to the attached purchase order (the "Purchase Order") and acceptance of this Purchase Order shall bind the parties described in such Purchase Order, subject to any written agreement covering the purchase of the products or services ordered hereunder that has been entered into between the parties (a "Master Agreement"), in which case the Master Agreement shall be incorporated herein, and its terms shall take precedence over any conflicting terms and conditions stated below. Any terms proposed in Supplier's acceptance of this Purchase Order which add to, vary from, or conflict with the terms herein are hereby objected to and rejected in all respects, but such proposed terms shall not operate as a rejection of this Purchase Order, unless such variances or conflicts are in the terms of description of goods, quantity, price or delivery schedule of the goods or services.

1. This order shall not to be billed at a price higher than the last quoted by the Supplier unless the price is stated on the face of this Purchase Order. Supplier warrants that the prices for the goods and services contemplated by this Purchase Order are not less favorable than those currently extended to any other customer for the same or similar goods and services in similar quantities.
2. No additional charges will be accepted by Alcon Canada Inc. ("Alcon") for packing, crating or transportation unless specifically specified on the Purchase Order.
3. The Alcon Purchase Order number must appear on all boxes, packages, shipping documents, invoices and correspondence. Packing lists must be enclosed with each corresponding shipment.
4. All claims for money due or to become due from Alcon shall be subject to deduction or setoff by Alcon by reason of any counterclaim arising out of this or any other transaction with Supplier.
5. The Purchase Order must not be altered or modified in any way without Alcon's written consent and any waiver or exceptions of any terms or special terms relating to this Purchase Order must be specifically agreed to in writing by an authorized Alcon representative in order to be valid.
6. No responsibility will be assumed by Alcon for verbal orders given by employees other than employees of the Purchasing Department of Alcon who have quoted the Purchase Order number upon ordering.
7. The goods or services ordered by way of the Purchase Order shall be payable Net 60 days unless stipulated otherwise in such Purchase Order. Alcon shall only be liable for those taxes imposed on a buyer by Law.
8. The Supplier shall not sell, assign, transfer or subcontract any of its rights or obligations under the Purchase Order without the prior written consent of Alcon and provided that, in the event Alcon gives such consent, the Supplier shall remain solidarily liable for the fulfillment of all of its obligations under this Purchase Order. Alcon shall have a unilateral right to sell, assign, transfer or subcontract its rights and obligations under this Purchase Order without consent of the Supplier.
9. The Supplier acknowledges that time is of the essence with respect to providing the services or delivering the goods ordered by way of this Purchase Order. Any failure to meet the stipulated delivery date shall entitle Alcon to cancel the order without liability of any kind.
10. The Supplier warrants that the goods are fit for the purpose, for which they are purchased, are free from defects, are adequately packaged and labelled, and meet the required specifications, and that the services shall be performed diligently and with an appropriate standard of care. These warranties will survive acceptance and use. Supplier agrees to replace or correct defects in any goods or services at no charge to Alcon. If Supplier does not correct or replace such defects following reasonable notice by Alcon, Alcon may make such corrections or replace such goods and services at the expense of Supplier.
11. The Supplier expressly acknowledges and agrees that all material, regardless of format, produced by or on behalf of the Supplier pursuant to the Purchase Order shall become the sole and exclusive property of Alcon and shall form part of its confidential information.
12. Alcon may terminate this Purchase Order in its sole convenience, in whole or in part, at any time at least 2 business days prior to shipment. In the event of such termination, Supplier shall immediately cease all work associated with this Purchase Order. For customized work performed or goods produced specifically for Alcon, Alcon will pay a reasonable termination charge based on a percentage of work completed prior to the notice of termination. In addition, Alcon reserves the right to cancel all or any part of the Purchase Order if such order is not filled or delivered as specified in the Purchase Order. Any and all goods or materials that do not meet such specifications shall be returned to the Supplier forthwith at the Supplier's own cost and responsibility.
13. Title to the goods shall not be transferred to Alcon until the goods have been inspected and accepted by Alcon and the Supplier shall bear the risk of loss or damage until such acceptance has been given. However, acceptance by Alcon of all or part of the goods, or payment therefore, shall not constitute a waiver of

14. The Supplier covenants and agrees that it shall maintain comprehensive general liability insurance with an insurance carrier acceptable to Alcon for a minimum of \$2,000,000.00 per occurrence. Supplier shall provide to Alcon evidence of its insurance coverage promptly upon Alcon's request.
15. The Supplier agrees to maintain in confidence and not disclose to any third party any confidential information which it may have received from or on behalf of Alcon, for as long as such information continues to have economic value for Alcon.
16. The Supplier shall indemnify and hold Alcon and its affiliates, and their respective directors, officers, shareholders, employees and agents harmless for any claims, demands or actions of any sort which may be made as a result of, arising from or relating to (i) the goods delivered to Alcon; (ii) the services provided to Alcon; (iii) any breach of or non-compliance with any of the terms of this Purchase Order; or (iv) allegations that the goods or services purchased hereunder infringe or violate any third party's proprietary intellectual property rights.
17. Alcon shall be the owner of, and shall be entitled to exclusively use and commercially exploit at its sole discretion, all work product prepared by the Supplier, including but not limited to any intellectual property, arising out of or relating to the performance of activities or services in pursuance of this Purchase Order. Without further compensation to Supplier, Supplier hereby sells, assigns, waives and/or shall cause its employees or subcontractors to assign, transfer and waive all intellectual property (including moral rights) to Alcon or its designee, including the right to sue to enforce and collect damages for infringement of such intellectual property, which in turn includes the right to collect damages for past infringement.

Where an assignment or transfer of an intellectual property right is not possible under applicable law, Supplier hereby grants and agrees to cause its representatives to grant to Alcon and its affiliates an exclusive (even as to Supplier), worldwide, perpetual, irrevocable, fully paid-up, royalty free, transferable and sub-licensable license to use the intellectual property for all lawful purposes.

All intellectual property provided to Alcon by and/or on behalf of the Supplier, in any form whatsoever, which is owned by or licensed to the Supplier prior and not connected to the provision of services to Alcon, shall remain the property of the Supplier ("Supplier's Background Intellectual Property").

Supplier hereby grants Alcon and its affiliates a non-exclusive, irrevocable, perpetual, worldwide, royalty-free license to use the Supplier's Background Intellectual Property and any improvements thereto that is incorporated into, and/or necessary for the non-infringing use of any results, works or inventions or any intellectual property rights in the results, works or inventions.

All intellectual property provided to Supplier by and/or on behalf of Alcon, in any form whatsoever, which is owned by or licensed to Alcon prior to being provided to Supplier, shall remain the property of Alcon or Alcon's licensor, as the case may be ("Alcon Background Intellectual Property"). Supplier shall acquire no right, title or interest in the Alcon Background Intellectual Property as a result of its performance of the services.

18. Supplier warrants that all goods and/or services supplied hereunder will have been produced or performed in compliance with and Supplier agrees to be bound by all applicable federal, provincial and local laws, orders, rules and regulations, including but not limited to those related to the protection and privacy of personal data.
19. Novartis and its affiliates, (Alcon), promote the societal and environmental values of the United Nations Global Compact to its external suppliers and uses its influence where possible to encourage their adoption. Novartis and its affiliates (Alcon) expect suppliers with whom it works to comply with the law and to adhere to ethical business practices set out in the Novartis Supplier Code found at: <https://www.novartis.com/about-us/corporate-responsibility/resources-news/codes-policies-guidelines>. Supplier shall:
 - (a) Comply with the Novartis Supplier Code (and published updates).
 - (b) Having regard to Section 9.6 of the Novartis Supplier Code, provide information/documentation on reasonable request to Novartis and its affiliated companies to allow us to verify compliance with the Novartis Supplier Code in the form requested.
 - (c) To rectify identified non-compliances with the Novartis Supplier Code (where capable of remedy) and report remediation progress to Novartis on request.
 - (d) Ensure that where Supplier [affiliates] and / or subcontractors / agents of Supplier and its affiliates have been pre-approved by Novartis to provide the services that such third parties also comply with the above requirements relating to the Novartis Supplier Code.

Supplier acknowledges and agrees that the Novartis Supplier Code forms an integral part of this Purchase Order and understands that failure to adhere to these standards

Novartis Supplier Code, and other codes, policies and guidelines can be found at: <https://www.novartis.com/about-us/corporate-responsibility/resources-news/codes-policies-guidelines>. Supplier hereby confirms that it has read, understood, and shall comply with the Novartis Supplier Code, and other codes, policies and guidelines.

20. All Supplier information (contacts, banking, taxes, etc.) provided to Alcon throughout our relationship will be processed using a global internal supplier master data management system, in accordance with applicable requirements under our Privacy Policy found at <https://www.novartis.com/about-us/corporate-responsibility/resources-news/codes-policies-guidelines>.
21. Supplier will use best endeavours to rectify identified non-compliances and report remediation progress to Alcon on request. At Alcon's discretion, failure to adhere to these standards shall entitle Alcon to terminate without compensation.
22. This Purchase Order and any documents referred to herein, constitute the entire agreement between the parties related to the subject matter described herein.
23. In no event shall Alcon be liable for anticipated profits or for incidental or consequential damages. Alcon's liability on any claim of any kind for any loss or damage arising out of or in connection with or resulting from this Purchase Order or from the performance or breach thereof shall in no case exceed the price allocable to the goods and/or services or unit thereof which gave rise to the claim. Alcon shall be liable for penalties of any kind or description.
24. Alcon's failure to insist on performance of any terms and conditions herein or to exercise any right or privilege or Alcon's waiver of a certain breach hereunder shall not thereafter waive any other terms, conditions or privileges, whether of the same or similar type.
25. This Purchase Order, including the present terms and conditions, shall be governed by and construed in accordance with the laws of the Province of Ontario and the federal laws of Canada applicable therein.

Alcon Canada Inc. Terms and Conditions/Terms et Conditions

Le présent document représente les termes et conditions concernant le bon de commande ci-joint (le « bon de commande ») et l'acceptation dudit bon de commande lie les parties qui y sont décrites, sujet à toute entente par écrit couvrant l'achat des produits ou des services commandés aux présentes qui a déjà été signée par les parties (l'« entente cadre »), auquel cas l'entente cadre sera incorporée au présentes, et primera sur tout termes et conditions des présentes qui est en conflit. Toute condition proposée dans l'acceptation du bon de commande qui s'ajoute aux conditions des présentes, les contredit ou s'en écarte est totalement et absolument rejetée, sans pour autant constituer un motif de rejet du bon de commande, à moins que les écarts ou les contradictions par rapport aux conditions des présentes ne concernent la description des marchandises, les quantités commandées, les prix ou le calendrier de livraison des marchandises ou de prestation des services.

1. Cette commande ne doit pas être facturée à un prix supérieur au dernier prix indiqué par le fournisseur, à moins que le prix ne soit précisé au recto du bon de commande. Le fournisseur garantit que les prix des biens et services envisagés dans le bon de commande ne sont pas moins favorables que ceux consentis actuellement à tout autre client pour les mêmes marchandises ou des marchandises comparables dans des quantités semblables.
2. Aucun frais supplémentaire n'est accepté par Alcon Canada Inc. (« Alcon ») pour l'emballage, la mise en caisses ou le transport, à moins que cela ne soit spécifiquement indiqué sur le bon de commande.
3. Le numéro du bon de commande d'Alcon doit être inscrit sur toutes les boîtes et sur tous les emballages, sur les documents d'expédition, sur les factures et sur la correspondance entre les parties. Les bordereaux de marchandises doivent être joints aux envois correspondants.
4. Toute réclamation à Alcon de montants dus ou devenant exigibles fait l'objet d'une déduction ou d'une compensation de la part Alcon en cas de contre-réclamation découlant de la transaction en question ou de toute autre transaction avec le fournisseur.
5. Le bon de commande ne doit pas être modifié de quelque manière que ce soit sans le consentement par écrit d'Alcon. Toute renonciation ou exception faite à une condition du bon de commande ou toute condition spéciale concernant le bon de commande doit, pour être valide, recevoir le consentement spécifique par écrit d'un représentant autorisé d'Alcon.
6. Alcon n'assume aucune responsabilité pour des commandes verbales d'employés qui ne sont pas des employés du service des achats d'Alcon ayant cité le numéro du bon de commande au moment de la commande.
7. Les modalités de paiement des marchandises ou des services commandés au moyen du bon de commande sont « Net 60 jours », à moins d'une stipulation contraire dans le bon de commande. Alcon n'est redevable que des taxes imposées à l'acheteur par la loi.
8. Le fournisseur ne doit ni vendre, ni céder, ni transférer, ni sous-traiter aucun de ses droits ni aucune de ses obligations dans le cadre du bon de commande sans le consentement écrit préalable d'Alcon, étant entendu que, si Alcon donne son consentement, le fournisseur demeure solidairement responsable de l'exécution de toutes ses obligations en vertu du bon de commande. Alcon aura le droit unilatéral de vendre, céder, transférer ou sous-traiter ses droits et obligations dans le cadre du bon de commande sans le consentement du fournisseur.
9. Le fournisseur reconnaît que le temps est un facteur clé dans la prestation des services ou la livraison des marchandises qui ont fait l'objet du bon de commande. Le non-respect de la date de livraison stipulée donne à Alcon le droit d'annuler la commande sans que cela n'engage sa responsabilité, de quelque manière que ce soit.
10. Le fournisseur garantit que les marchandises conviennent à l'usage pour lequel elles ont été achetées, sont exemptes de défauts, sont convenablement emballées et étiquetées et ont les caractéristiques requises. Il garantit aussi que les services seront exécutés diligemment et en conformité avec la norme de soin appropriée. Ces garanties demeurent en vigueur après l'acceptation et l'utilisation. Le fournisseur s'engage à remplacer les marchandises ou les services qui se révèlent défectueux ou à corriger toute défektivité, sans aucun frais pour Alcon. Si le fournisseur ne corrige pas ou ne remplace pas les produits ou services défectueux après un préavis suffisant de la part d'Alcon, Alcon peut procéder aux corrections ou remplacer les produits ou les services défectueux aux frais du fournisseur.
11. Le fournisseur reconnaît formellement que tout le matériel, indépendamment du format, qui est produit par le fournisseur ou au nom du fournisseur dans le cadre du bon de commande devient la propriété exclusive d'Alcon et fait partie de ses renseignements confidentiels.
12. Alcon peut annuler le bon de commande à sa convenance, en totalité ou en partie, à tout moment, 2 jours ouvrables au moins avant l'expédition. En cas d'annulation, le fournisseur doit cesser immédiatement tout travail associé au bon de commande. Pour les travaux personnalisés déjà exécutés ou les marchandises produites spécifiquement pour Alcon, Alcon paie des frais d'annulation raisonnables

du bon de commande si la commande n'est pas exécutée ou livrée dans les conditions spécifiées dans le bon de commande. Les marchandises et le matériel qui ne sont pas conformes aux spécifications sont retournés sans délai au fournisseur, aux frais du fournisseur et sous sa responsabilité.

13. Le titre de propriété des marchandises ne peut être transféré à Alcon tant que les marchandises n'ont pas été examinées et acceptées par Alcon. Le fournisseur doit assumer le risque de perte ou de dommage jusqu'à l'acceptation des marchandises par Alcon. Toutefois, l'acceptation par Alcon de tout ou partie des marchandises ou leur paiement antérieur, ne constituent pas une renonciation au droit d'Alcon d'annuler tout ou partie du bon de commande et de retourner les marchandises non-conformes ou le matériel au fournisseur aux frais de ce dernier.
14. Le fournisseur s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile auprès d'une société d'assurance acceptable pour Alcon, avec une garantie minimum de 2 000 000 \$ par événement. À la demande d'Alcon, le fournisseur doit remettre une preuve d'assurance dans les délais les plus brefs.
15. Le fournisseur s'engage à protéger la confidentialité des renseignements confidentiels qu'il a pu recevoir d'Alcon ou en son nom et à ne pas les divulguer à des tiers, aussi longtemps qu'ils conservent une valeur économique pour Alcon.
16. Le fournisseur doit protéger et exonérer Alcon et ses affiliées, leurs directeurs, dirigeants, actionnaires, employés et agents respectifs de toute réclamation, obligation ou poursuite, quelles qu'elles soient, découlant (i) des marchandises livrées à Alcon; (ii) des services fournis à Alcon; (iii) de la violation ou du non-respect des conditions du bon de commande; ou (iv) d'allégations que les marchandises ou services achetés dans le cadre des présentes enfreignent les droits de propriété intellectuelle exclusifs de tiers.
17. Alcon est le propriétaire et a le droit d'utiliser et d'exploiter exclusivement, à sa seule discrétion, tout produit de travail préparé par le fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, toute propriété intellectuelle découlant de ou liée à l'exécution d'activités ou services en vertu du présent bon de commande. Sans recevoir toute autre rémunération, le fournisseur, par la présente, vend, cède, renonce et/ou fait en sorte que ses employés ou sous-traitants cèdent, transfèrent et renoncent toute la propriété intellectuelle (incluant les droits moraux) en faveur d'Alcon ou à toute personne qu'elle a désignée, y compris le droit d'entamer des poursuites en justice pour faire respecter ses droits et obtenir des dommages-intérêts pour les atteintes à ces droits de propriété intellectuelle, ce qui inclut le droit d'obtenir des dommages-intérêts pour les atteintes.

Lorsque le droit applicable ne permet pas la cession ou le transfert d'un droit de propriété intellectuelle, le fournisseur accorde, et accepte de faire en sorte que ses représentants accordent, à Alcon et aux Sociétés affiliées d'Alcon une licence exclusive (même en rapport au fournisseur), mondiale, perpétuelle, irrévocable, entièrement payée, libre de redevances, transférable et pouvant donner lieu à l'octroi de sous-licences, pour l'utilisation de la propriété intellectuelle à toute fin permise par la loi.

Toute propriété intellectuelle fournie à Alcon par et / ou pour le compte du fournisseur, sous quelque forme que ce soit, qui appartient ou est concédée sous licence au fournisseur antérieurement et non liée à la fourniture de services à Alcon, demeurera la propriété du fournisseur ("Propriété intellectuelle du fournisseur").

Le fournisseur accorde à Alcon et aux sociétés affiliées d'Alcon une licence non-exclusive, irrévocable, perpétuelle, mondiale et libre de redevance pour utiliser la Propriété intellectuelle du fournisseur et toute amélioration de celle-ci, intégrée aux travaux ou aux inventions nécessaires pour leur utilisation sans contrefaçon ou celle de tout droit de propriété intellectuelle dans ces travaux ou inventions.

Toute propriété intellectuelle fournie au fournisseur par et / ou pour le compte d'Alcon, sous quelque forme que ce soit, qui appartient à Alcon ou est concédée sous licence à Alcon avant d'être fournie au fournisseur demeurera la propriété d'Alcon ou du concédant de licence, selon le cas ("Propriété intellectuelle d'Alcon"). Le fournisseur n'acquerra aucun droit, aucune licence et aucun intérêt dans toute Propriété intellectuelle d'Alcon en raison de la prestation des services.

18. Le fournisseur garantit que les marchandises et/ou les services fournis en vertu des présentes sont produits ou exécutés en conformité avec les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux, y compris, entre autres, les lois et règlements concernant la protection et la confidentialité des renseignements personnels.
19. Novartis et ses affiliées, (Alcon), font la promotion des valeurs sociétales et environnementales du Pacte Mondial des Nations Unies auprès de ses fournisseurs externes et exerçant leur influence dans la mesure du possible pour encourager leur adoption. Novartis et ses affiliées (Alcon) attendent des fournisseurs avec lesquels ils travaillent qu'ils se conforment à la loi et adhèrent aux pratiques commerciales éthiques définies dans le Code des fournisseurs Novartis (Novartis Supplier Code) disponible à l'adresse suivante : <https://www.novartis.com/about-us/corporate-responsibility/resources-news/codes-policies-guidelines>. Le fournisseur doit :

(b) Eu égard à la section 9.6 du Code des fournisseurs Novartis, fournir des informations / documents sur demande raisonnable à Novartis et ses sociétés affiliées afin de permettre la vérification de la conformité avec le Code des fournisseurs Novartis dans la forme demandée.

(c) Rectifier les non-conformités identifiées avec le Code des fournisseurs Novartis (lorsque cela est possible) et signaler les progrès de la correction à Alcon sur demande.

(d) S'assurer que lorsque des fournisseurs [affiliés] et / ou des sous-traitants / agents du fournisseur et de ses filiales ont été préalablement approuvés par Alcon pour fournir les services, ces tiers respectent également les exigences ci-dessus relatives au Code des fournisseurs Novartis.

Le fournisseur reconnaît et accepte que le code des fournisseurs Novartis fait partie intégrante du présent bon de commande et comprend que le non-respect de ces normes et / ou l'obstruction / refus des droits d'audit d'Alcon comme indiqué dans le code des fournisseurs Novartis constitue une violation substantielle et qu'Alcon pourra ainsi mettre immédiatement fin à l'exécution des services par un avis écrit sans compensation. Le code des fournisseurs Novartis et d'autres codes, politiques et directives peuvent être consultés à l'adresse suivante: <https://www.novartis.com/about-us/corporate-responsibility/resources-news/codes-policies-guidelines>. Le fournisseur confirme par la présente qu'il a lu, compris et doit se conformer au code des fournisseurs Novartis et aux autres codes, politiques et directives.

20. Toutes les informations sur le fournisseur (contacts, opérations bancaires, taxes, etc.) fournies à Alcon pendant toute la durée de notre relation seront traitées à l'aide d'un système interne de gestion des données de base, conformément aux exigences applicables de notre politique de confidentialité <https://www.novartis.com/about-us/corporate-responsibility/resources-news/codes-policies-guidelines>.
21. Le fournisseur doit faire tout leur possible pour rectifier les cas identifiés de non-conformité et rendre compte de la progression des mesures correctrices à Alcon à sa demande. Au gré d'Alcon, le non-respect de ces normes lui donne le droit de mettre fin aux relations sans compensation.
22. Le présent bon de commande et tous les documents mentionnés aux présentes, constituent toute l'entente entre les parties concernant les questions visées.
23. En aucun cas, Alcon ne doit être tenu responsable de tout manque de bénéfices anticipés ou de dommages indirects ou accessoires. La responsabilité d'Alcon dans toute réclamation quelle qu'elle soit pour perte ou dommage découlant ou résultant du présent bon de commande, de l'exécution du bon de commande ou d'une contravention au bon de commande ne doit en aucun cas dépasser le prix attribuable aux marchandises et/ou aux services, ou leur prix unitaire, à l'origine de la réclamation. Alcon est exposée à des pénalités de tout genre ou de toute description.
24. L'incapacité d'Alcon d'imposer le respect d'une condition aux présentes ou de se prévaloir d'un droit ou d'un privilège ou l'acceptation par Alcon d'une infraction aux présentes ne constituent pas une renonciation ultérieure concernant toute condition ou privilège, semblable ou identique.
25. Le présent bon de commande, y compris les conditions aux présentes, doit être régi et interprété en conformité avec les lois applicables de l'Ontario et du Canada.